

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 14 janvier 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Départ après la 45 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 47 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Pouvoir de Blandine BELLANCA
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Nicole FALCETTA
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Marina FERRARI
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

22 communes présentes



Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE
VIONS

Sylvie L'HEVEDER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Charles-Adrien LOUIS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Rafik ES-SLASSI
Wassila BOUJNANE
Eline QUAY-THEVENON

B&L Evolution
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directrice du pôle Aménagement
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Contrôleuse de gestion
Réfèrent comptable – Service Finances
Assistance du service Urbanisme / Habitat
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (45 titulaires), et 52 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 29 Année : 2020

Exécutoire le : **24 JAN. 2020**Affichée le : **24 JAN. 2020**Visée le : **23 JAN. 2020****FINANCES****AP/CP 022 – Eau Potable, Surpresseur Bourget du Lac - Révision n°2**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2018 portant ouverture de l'Autorisation de Programme,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juillet 2019 portant révision n°1,*

Monsieur le Président souligne que l'intégralité du bassin versant du Lac du Bourget a été classée en zone déficitaire au dernier SDAGE.

La source de La Roche Saint Alban est la seule ressource de la commune du Bourget-du-Lac et alimente le cours d'eau du Nant Varon. Cette source est intégrée dans le périmètre classé en ZRE (zone de répartition des eaux) par arrêté du préfet de région le 11 février 2014, repris par le préfet de Savoie le 6 février 2015.

Conformément à la réglementation « Débits réservé », en ZRE, il est obligatoire de réaliser et mettre en œuvre un Plan d'action de la Gestion de la Ressource en Eau du territoire (PGRE).

Ce PGRE a été validé en comité de bassin du CISALB le 20 décembre 2016 et approuvé par le préfet le 24 janvier 2017. Il intègre les travaux de substitution de la source de la Roche St Alban par de l'eau en provenance de Technolac (source Chambéry ou Grand Lac) afin de restituer la source de la Roche au cours d'eau du Nant Varon à hauteur du débit minimum biologique à satisfaire.

Les travaux consistent en la mise en œuvre de trois dispositifs de surpression en cascade depuis le réseau de Savoie Technolac, jusqu'au réservoir de la Roche.

Monsieur le Président rappelle que ces travaux correspondent au scénario retenu dans le cadre de l'étude de transfert la compétence eau potable réalisée en 2015 et que la réalisation de cette opération conditionne la délivrance de permis en cours d'instruction sur la commune du Bourget du Lac.

Les travaux seront réalisés en deux tranches :

Tranche 1 :

Mise en œuvre d'un dispositif de surpression à Technolac pour alimentation Timmonières.
Adaptation de la chambre de vannes du réservoir des Timmonières, mise en œuvre d'un dispositif de surpression Timmonières – La Combe.

Tranche 2 :

Mise en œuvre d'un dispositif de surpression La Combe – La Roche St Alban. Adaptation des chambres de vannes
Réalisation d'une canalisation d'adduction entre les réservoirs de La Roche Saint Alban et de La Combe

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé à 602 500 euros. les crédits de paiements sont actualisés.

Les crédits de paiement sont ajustés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°2 de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2020

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 70- Présents : 45- Votants : 52- Pour : 52- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|--|

APCP022 - Surpresseur BDL Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP022 - Surpresseur BDL
Budget :	EAU POTABLE
Imputation analytique :	21 et 21AP
Montant initial de l'opération :	728 000,00 euros
Montant actualisé :	602 500,00 euros
Montant actualisé :	602 500,00 euros
	HT
	(révision n°1)
	(révision n°2)
DEPENSES	
Dépenses réalisées 2018	0,00
Dépenses réalisées 2019	263 207,25
Dépenses programmées 2020	300 000,00
Dépenses programmées 2021	39 292,75
TOTAL	602 500,00
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	456 684,00
dont subventions perçues 2018	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	145 816,00
TOTAL	602 500,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 022 - Eau Potable, Surpresseur Bourget du Lac - Révision n.2

Date de transmission de l'acte : 23/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/01/2020

Numéro de l'acte : d3135 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200114-d3135-DE

Date de décision : 14/01/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions